

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## AMPEGEST LONG SHORT (Action IC)

compartiment de la SICAV AMPEGEST

ISIN : FR0013203668

Cet OPCVM est géré par AMPEGEST

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du compartiment Amplegest Long/ Short est d'offrir une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indice synthétique composé de l'indice STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis) (30%) et de l'€str capitalisé (70%) sur la durée de placement recommandée (minimum 3 ans), tout en intégrant des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques dans le processus de sélection et d'analyse des titres.

La stratégie d'investissement repose sur une gestion active de stock-picking qui s'appuie sur une analyse des fondamentaux des entreprises ainsi que sur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (empreinte carbone, taux de rotation du personnel, indépendance du président au comité d'audit, etc.). L'univers d'investissement initial de notre modèle GEST comprend les valeurs qui composent l'indice STOXX Europe 600 Net Return à l'exception des valeurs dites « interdites ». L'analyse de l'univers ainsi éligible se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financier développé par nos équipes. Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour construire leur analyse ESG présente plusieurs limites comme la disponibilité et la qualité des données ESG fournies par les sociétés. L'exposition nette au marché actions sera comprise entre -20% et 80% de l'actif et l'exposition moyenne sera entre 20 et 40% du compartiment. L'exposition nette sera ajustée par une combinaison de position acheteuses et vendeuses :

- Positions acheteuses sur des valeurs considérées comme sous-évaluées en regard des critères de sélection, détenues en direct ou via des contrats d'échange ou des futures/options.
- Positions vendeuses sur des valeurs considérées comme surévaluées en regard de ces mêmes critères exclusivement via des contrats d'échange ou des futures/options.

L'exposition brute des positions à l'achat ou à la vente globalement sera constituée à minima à 70% en actions de l'Union européenne ainsi que de la Suisse, du Royaume-Uni et de la Norvège ayant une capitalisation supérieure à 600 millions d'euros. Il peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire de 0 à 100% de son actif. Ces instruments sont utilisés principalement pour gérer la trésorerie excédentaire du compartiment. La part investie en obligations sera constituée en titres Investment Grade (jusqu'à 100% de l'actif net) ou en titres High Yield ou non notés (jusqu'à maximum 20% de l'actif net) ou jugés équivalents par la société de gestion. Amplegest mène sa propre analyse crédit et ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences pour la sélection des obligations. Le compartiment pourra détenir jusqu'à 10% de son actif des parts d'OPCVM/ FIA français pour gérer sa trésorerie. Le compartiment peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré dans la limite d'un engagement maximum de 100% de l'actif. L'exposition brute aux marchés actions pourra représenter 200% de l'actif et l'exposition nette moyenne sera comprise entre 20 et 40% de l'actif. Le compartiment capitalise ses revenus.

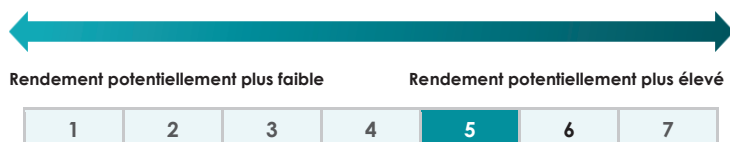
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans. La durée de placement recommandée est de 3 ans.

Les demandes de rachat reçues sont centralisées quotidiennement jusqu'à 17 heures chez le dépositaire CACEIS Bank, et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivante calculée sur les cours de clôture jour suivant, publiée en J+2 et sont réglées 2 jours après la date d'établissement de ladite valeur liquidative.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible

A risque plus élevé



**Pourquoi le compartiment est classé dans la catégorie [5] :** Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de sa stratégie de type 'long/short' qui consiste à construire un portefeuille actions à partir de positions acheteuses « longues » et de réduire l'exposition au risque actions via des positions vendeuses « short » au travers de swaps.

#### Risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur :

Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Il peut être investi dans des OPCVM/FIA ou des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit, les variations de cours peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une variation, à la hausse comme à la baisse, plus forte et plus rapide de la valeur liquidative de votre fonds.

Risque de contrepartie : l'utilisation par le compartiment d'instruments financiers de gré à gré induit un risque de contrepartie qui mesure les pertes encourues par l'OPCVM au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie, en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

Risque de change : Le compartiment peut investir dans des OPCVM/FIA ou des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du compartiment.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée 3% maximum

Frais de sortie Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par le compartiment sur une année

1,53%

Frais courants Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice clos le 31/12/2021. Ces frais peuvent varier d'une année sur l'autre. Les frais courants intègrent les frais de gestion, de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à cet OPCVM.

### Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances

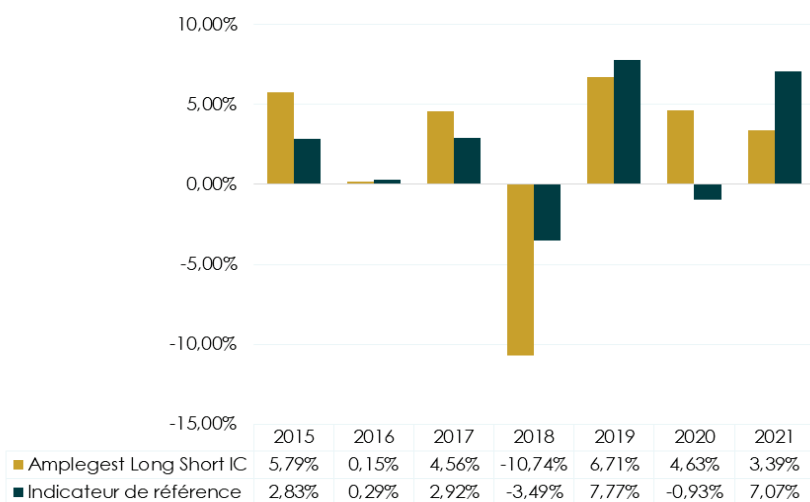
Commission de performance 20 % TTC maximum de la performance annuelle du compartiment au-delà de la performance de l'indice composite (70% €str capitalisé +30% STOXX Europe 600 Net Return (dividendes réinvestis). Montant facturé au titre de l'exercice 2021 : 0.00%

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » dans la note détaillée du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

A compter du 01/01/2022, la commission de surperformance est calculée en comparant la performance du Fonds et la performance de son indice de référence. Cette comparaison s'effectue sur une période de cristallisation d'un an basée sur les dates d'observation fixées à la dernière valorisation du Fonds du mois de clôture. Cette période de cristallisation correspond à la fréquence à laquelle les provisions de commission de surperformance sont acquises et deviennent payable à la société de gestion. Cependant, toute sous-performance du Fonds par rapport à l'Actif de référence devra être compensée sur une période de référence maximale de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la rubrique « Modalités de calcul de commission de surperformance » du prospectus de cet OPCVM.

## PERFORMANCES PASSÉES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

**Date de création de l'OPCVM :** 18/11/2014

**Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM :** Euro

Le 01/01/2021, Amplegest Long Short a changé d'indice de référence.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire :** CACEIS Bank

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :**

L'actionnaire peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès d'AMPLEGEST

50, Boulevard Haussmann – 75009 PARIS

Tél : 01 40 67 08 40 – [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com)

**Autres catégories de parts :** AC, LC et SC

**Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité d'AMPLEGEST ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cette SICAV est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. AMPLEGEST est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site [www.amplegest.com](http://www.amplegest.com) et peuvent être obtenus sur simple demande écrite. Elles comprennent une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'attribution des rémunérations est de la responsabilité du Directoire sous la supervision du Conseil de Surveillance.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes au 10/11/2022.